

**COMMUNE DE BAYONNE**  
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2018**  
**DELIBERATION N° 41**

L'an deux mil dix huit, le dix neuf juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

*Nombre de conseillers  
municipaux en exercice :*  
43

*Certifié exécutoire compte  
tenu du dépôt au titre du  
contrôle de légalité et de  
l'affichage en mairie le*

*Le Maire*

**Présents :** M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA (jusqu'à 19h55 – délibérations n°1 à 28), M. SOROSTE, MM. NEYS, UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN DOLHAGARAY, MM. AGUERRE, ESMIEU, Mme LANGLOIS, MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, LALANNE, SALANNE, Mme MEYZENC, M. ESCAPIL-INCHAUSPE, Mme TAIEB (jusqu'à 19h20), M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN (à partir de 18h35), M. BOUTONNET, DAUBISSE, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS (jusqu'à 19h15), ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

**Absents représentés par pouvoir :**

Mme LAUQUE par M. LACASSAGNE, Mme JUZAN par Mme DUHART, Mme BRAU-BOIRIE par M. MILLET-BARBE, Mme TAIEB par M. POCQ (à partir de 19h20), Mme CANDILLIER par M. ARCOUET, Mme BENSOUSSAN par M. LAIGUILLON (jusqu'à 18h35), Mme LARRE par Mme MARTIN DOLHAGARAY, Mme PICARD-FELICES par Mme HERRERA LANDA, M. PALLAS par M. ETCHETO (à partir de 19h15).

**Absentes:**

Mme BISAUTA (à partir de 19h55 – délibérations n°29 à 55), Mme BELBARAKA.

**Secrétaire :**

M. BOUTONNET

*Entendu le rapport de M. Ugalde,*

**OBJET : POLITIQUE LINGUISTIQUE** – Partenariat avec l'Académie de la langue basque - Avenant à la convention pour l'année 2018.

Par délibération du 21 juillet 2016, le conseil municipal autorisait Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec l'Académie de la langue basque pour la période 2016 - 2018.

La Ville de Bayonne, qui souhaite ainsi valoriser l'accompagnement logistique et financier qu'elle entend assurer pour l'organisation d'événements et le développement d'actions mises en œuvre par l'Académie, a retenu pour l'année 2018 les projets suivants dans le contexte très particulier des célébrations du centenaire de l'institution :

- Présentation d'un dictionnaire étymologique - 500 €
- Sur la thématique de « la contribution du Pays Basque Nord au basque unifié » :
  - Séminaire académique prévu le 13 septembre 2018 à l'Hôtel de Ville – 5 013 €
  - Exposition du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 13 janvier 2019 au Musée basque et de l'histoire de Bayonne - 6 987 €
- Présentation de la revue littéraire « Erlea » - 500 €

Par conséquent, au regard des éléments précédemment cités, il est demandé au conseil municipal d'approuver, en complément de la subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 1 500 €, le versement d'une subvention exceptionnelle de 13 000 € à l'association Euskaltzaindia / Académie de la langue basque et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention du 06 décembre 2016, joint en annexe.

*Ont signé au registre les membres présents.*

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne